

Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police Doc. n°: G.S. 1045-350

Date: 2014-10-24

Spécification

Gilet pare-balles

Le présent document compte 23 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	Nº de paragr.	Modifications
2014-10-17		Nouvelle spécification.
2014-10-24	Paragr. 4.3.2.2	Le texte en anglais a été modifié.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada Programme Uniformes et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 1200, prom. Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

GILET PARE-BALLES

1. **Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du gilet pare-balles. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
 - i. 122032 Gilet pare-balles avec sangles MOLLE
 - ii. 123169 Pièce unie pour gilet pare-balles
- 1.2 La présente spécification, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le gilet pare-balles.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/ONGC 4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 FED-STD 191, Textile Test Methods
- 2.4 Federal Standard A-A-59826, Thread, Nylon
- 2.5 ASTM, méthode D3776
- 2.6 ISO 105, ISO 7211-2, ISO 4920

3. Exigences générales

3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.

3.2 **Modèle**

- 3.2.1 <u>Gilet pare-balles</u> Le gilet pare-balles doit comporter deux panneaux en tissu de nylon, des bretelles ajustables et des courroies de taille élastiques ajustables. Il doit s'ouvrir sur les côtés à l'aide de boucles. Il doit être offert en une seule taille. Il doit être doté, sur le panneau devant seulement, d'un système de sangles permettant d'y fixer des accessoires. Il doit aussi être doté d'épaulières rembourrées amovibles qui se glissent sur la partie devant des bretelles pour protéger les épaules contre la pression des boucles. Les panneaux devant et dos doivent comporter la mention « POLICE » brodée directement sur ceux-ci. Le gilet pare-balles doit être confectionné conformément aux dessins ci-joints, qui font partie de la présente spécification, et à l'échantillon visuel.
- 3.2.2 <u>Pièce unie pour gilet pare-balles</u> La pièce unie qui sert à couvrir la mention « POLICE » est un article distinct qui doit être commandé indépendamment du gilet pare-balles. La pièce doit être confectionnée conformément aux dessins ci-joints, qui font partie de la présente spécification, et à l'échantillon visuel.

4. Exigences détaillées

4.1 Matériaux

- 4.1.1 <u>Tissu de base</u> Le tissu de base doit être fait à 100 % de nylon, 1000 deniers, de couleur bleu marine foncé, et il doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau I.
- 4.1.2 <u>Doublure filet</u> La doublure doit être faite de tissu filet 100 % polyester de couleur noire. Elle doit avoir une masse surfacique de 275 g/m² ± 14 g/m² et une épaisseur de 2 mm ± 0.5 mm, être à effet mèche et avoir été traitée avec un traitement antimicrobien.

- 4.1.3 Ruban autoagrippant à crochets et à boucles Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur. La résistance au pelage initiale doit être de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum et après 1000 cycles, elle doit être de 0.5 PIW minimum, avec une résistance au cisaillement de 4 lb/po² minimum dans le sens de la longueur. Les dimensions doivent être conformes aux dessins.
- 4.1.4 <u>Élastique</u> L'élastique doit être tissé, en nylon haute résistance, de couleur noire, et il doit avoir un allongement maximal de 130 % et une reprise conforme à l'échantillon visuel. Il doit être extensible en longueur seulement. Les dimensions doivent être conformes aux dessins.

4.1.5 Sangle de nylon

- 4.1.5.1 <u>Bretelles et courroies de taille</u> La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire, et doit mesurer 3.8 cm (1.5 po) de largeur et avoir 0.043 po ± 0.01 po d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1500 lb lors de l'essai conformément à la méthode d'essai n° 4108 de la Federal Standard 191-5206 et son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. La sangle Tape Craft n° N0015S respecte ces exigences.
- 4.1.5.2 Système de fixation des accessoires La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire, et doit mesurer 2.54 cm (1 po) de largeur et avoir 0.04 po ± 0.01 po d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1000 lb lors de l'essai conformément à la méthode d'essai n° 4108 de la Federal Standard 191-5206 et son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. La sangle Tape Craft n° N0015-1"-YD001-352 respecte ces exigences.

4.1.6 **Boucles et dispositifs de fixation**

- 4.1.6.1 <u>Boucle à déclenchement latéral</u> La boucle doit être faite de nylon résistant aux chocs de haute qualité, de couleur noire, et doit comporter deux parties (mâle et femelle) et un système d'ajustement double. Elle doit mesurer 3.8 cm (1 ½ po) de largeur. Elle doit être conforme à l'échantillon visuel. La boucle National Molding n° 6584/6586 respecte ces exigences.
- 4.1.6.2 **Boucle autobloquante (Tensionlock)** La boucle autobloquante doit être faite de nylon résistant aux chocs de haute qualité, de couleur noire. Elle doit mesurer

- 3.8 cm (1½ po) de largeur. Elle doit être conforme à l'échantillon visuel. La boucle National Molding n° 5852 respecte ces exigences.
- 4.1.6.3 <u>Boucle coulissante (Sliplock)</u> La boucle coulissante doit être faite de nylon résistant aux chocs de haute qualité, de couleur noire. Elle doit mesurer 3.8 cm (1½ po) de largeur. Elle doit être conforme à l'échantillon visuel. La boucle National Molding n° 5058 respecte ces exigences.
- 4.1.7 <u>Fil</u> Le fil doit être en nylon à multifilaments continus, tordu, type II, classe A, titre F (90 tex), conforme à la norme américaine A-A-59826, de couleur noire.
- 4.1.8 <u>Matériau de renfort en plastique</u> Le matériau de renfort doit être en plastique, avoir de 1.45 à 1.60 mm d'épaisseur et être conforme à l'échantillon visuel.
- 4.1.9 <u>Galon</u> Le galon doit être en ruban gros-grain de nylon haute résistance, de couleur noire, et doit mesurer 2 cm de largeur et avoir 0.3 mm d'épaisseur. Il doit être conforme en tous points à l'échantillon visuel,
- 4.2 <u>Taille et dimensions</u> Le gilet pare-balles conforme à la présente spécification doit être fourni en une seule taille et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

- 4.3.1 <u>Piqûres et coutures</u> Les piqûres et les coutures doivent être exécutées au point noué et comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Toutes les surpiqûres indiquées sur les dessins et sur l'échantillon visuel doivent être effectuées à 2 mm du bord.
- 4.3.2 <u>Panneaux</u> Le gilet pare-balles comporte deux panneaux, devant et dos, conçus pour transporter chacun une plaque de protection balistique dont le poids peut atteindre 4 kg. Chaque panneau doit pouvoir contenir facilement une plaque de protection balistique de la GRC dont l'épaisseur peut atteindre 3.3 cm.
- 4.3.2.1 Panneau devant Toutes les pièces du panneau devant doivent être en tissu conforme au paragr. 4.1.1. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 doit être fixé sur le tissu de base de la face extérieure du panneau. La mention « POLICE » doit être brodée directement sur le ruban autoagrippant à boucles, en lettres majuscules de couleur blanche, en utilisant la

police de caractères Arial Bold et en respectant les dimensions indiquées sur le dessin nº 6. Le bord supérieur des lettres de la mention « POLICE » doit se trouver à 2.5 cm ± 0.2 cm du bord supérieur du panneau, et la mention « POLICE » doit être centrée sur le devant. Quatre rangées horizontales de sangle conformes au paragr. 4.1.5.2 doivent être cousues sur la face extérieure. La première rangée doit être placée à 9.5 cm \pm 0.5 cm du bord supérieur du panneau, et les rangées doivent être espacées de 2.5 cm les unes des autres. Chaque rangée doit être fixée à l'aide de cinq brides d'arrêt espacées de 3.8 cm les unes des autres, la première bride d'arrêt se situant à 6 cm de la couture latérale, comme il est indiqué sur le dessin n° 2. Les brides d'arrêt doivent être exécutées à travers toutes les épaisseurs et doivent mesurer 2.5 cm de longueur. La face intérieure du panneau doit comporter un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm de largeur fixé au tissu de base près de l'ouverture, qui doit mesurer 20.5 cm \pm 0.5 cm. Voir le dessin n° 4. La pièce latérale doit mesurer 7.5 cm de largeur à chaque extrémité, et la largeur doit diminuer graduellement pour atteindre $3.2 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$ à 13 cm de chaque extrémité. Un morceau de galon conforme au paragr. 4.1.9 plié en deux doit être cousu au bord non fini de chaque extrémité de la pièce. Une partie de courroie de taille ajustable confectionnée conformément au paragr. 4.3.4 doit être insérée dans la couture entre la face extérieure du panneau et la pièce latérale et centrée sur la dernière rangée de sangle. La pièce latérale doit être cousue de manière à joindre les faces intérieure et extérieure du panneau sur les côtés et au bas. Le rabat du dessus, formé de trois pièces, doit être cousu au haut de la pièce latérale et de la face extérieure pour recouvrir la plaque. Un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm de largeur et de la même longueur que l'ouverture d'une couture à l'autre doit être cousu sur l'envers du tissu de base du rabat le long du bord extérieur. Les bretelles ajustables conformes au paragr. 4.3.3 doivent être insérées dans les pièces latérales du rabat, de chaque côté, cousues et fixées à l'aide de brides d'arrêt sur toute la longueur de l'ouverture. Les bretelles doivent être placées légèrement en angle vers l'extérieur. Les extrémités des bretelles avec ruban autoagrippant à boucles doivent être insérées dans le panneau, de chaque côté, la partie boucles face à l'extérieur. Le panneau devant doit être façonné, dimensionné et confectionné conformément au dessin nº 2 et à l'échantillon visuel.

4.3.2.2 Panneau dos — Toutes les pièces du panneau dos doivent être en tissu conforme au paragr. 4.1.1. La face extérieure doit comporter deux pièces ainsi qu'un rabat inséré dans la couture. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 9 cm de largeur doit être cousu sur la face extérieure du panneau au haut et fixé dans les coutures latérales. La mention « POLICE » doit

être brodée directement sur le ruban autoagrippant à boucles, en lettres majuscules de couleur blanche, en utilisant la police de caractères Arial Bold et en respectant les dimensions indiquées sur le dessin nº 6. Le bord supérieur des lettres de la mention « POLICE » doit se trouver à 2.5 cm ± 0.2 cm du bord supérieur du panneau, et la mention « POLICE » doit être centrée au dos. Une couture horizontale doit être exécutée à 19.5 cm ± 0.5 cm du bord supérieur du panneau pour fixer le rabat. La couture doit être surpiquée à 3 mm du bord. Le rabat doit être fait de deux épaisseurs de tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 entre lesquelles est insérée une épaisseur de matériau de renfort conforme au paragr. 4.1.8. Le rabat doit mesurer 24 cm x 9 cm \pm 0.5 cm. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles mesurant 7.5 cm de largeur x 22 cm de longueur \pm 0.5 cm doit être cousu sous le rabat vers la face extérieure du panneau. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 7.5 cm de largeur x 22 cm de longueur ± 0.5 cm doit être cousu sur la face extérieure du panneau à 0.5 cm sous la couture du rabat. La face intérieure du panneau doit comporter un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm de largeur fixé au tissu de base près de l'ouverture, qui doit mesurer 20.5 cm ± 0.5 cm. Voir le dessin nº 4. La pièce latérale doit mesurer 7.5 cm de largeur à chaque extrémité, et la largeur doit diminuer graduellement pour atteindre $3.2 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$ à 13 cm de chaque extrémité. Un morceau de galon conforme au paragr. 4.1.9 plié en deux doit être cousu au bord non fini de chaque extrémité de la pièce. La pièce latérale doit être cousue de manière à joindre les faces intérieure et extérieure du panneau sur les côtés et au bas. Le rabat du dessus, formé de trois pièces, doit être cousu au haut de la pièce latérale et de la face extérieure pour recouvrir la plaque. Un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm de largeur et de la même longueur que l'ouverture d'une couture à l'autre doit être cousu sur l'envers du tissu de base du rabat le long du bord extérieur. Les bretelles ajustables conformes au paragr. 4.3.3 doivent être insérées dans les pièces latérales du rabat, de chaque côté, cousues et fixées à l'aide de brides d'arrêt sur toute la longueur de l'ouverture. Les bretelles doivent être placées légèrement en angle vers l'extérieur. Une courroie de taille ajustable conforme au paragr. 4.3.4 doit être fixée entre le ruban autoagrippant à boucles et le rabat. Le panneau dos doit être façonné, dimensionné et confectionné conformément au dessin n° 3 et à l'échantillon visuel.

4.3.3 <u>Bretelles ajustables</u> – Les bretelles ajustables sont formées de quatre pièces distinctes faites de différents matériaux. Les pièces de bretelles ajustables fixées au panneau devant doivent être faites de sangle conforme au paragr. 4.1.5.1 et doivent mesurer 3.8 cm de largeur x 37 cm de longueur. Un morceau de ruban

autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm x 15 cm doit être cousu sur le dessus des sangles à une extrémité. Un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm x 10 cm doit être cousu sur le dessus des sangles à l'autre extrémité. Les deux pièces de bretelles doivent être insérées dans le panneau devant, de chaque côté, la partie crochets face à l'extérieur. La partie mâle d'une boucle à déclenchement latéral conforme au paragr. 4.1.6.1 doit être glissée sur la pièce de bretelles de gauche, et la partie crochets de ruban autoagrippant doit être repliée sur la partie boucles correspondante, conformément au dessin nº 2. La partie femelle de la boucle à déclenchement latéral conforme au paragr. 4.1.6.1 doit être cousue de façon permanente à la pièce de bretelle en sangle mesurant 3.8 cm x 10.5 cm ± 0.5 cm qui doit être insérée dans le panneau dos, du côté gauche, conformément au dessin n° 3. La boucle autobloquante conforme au paragr. 4.1.6.2 doit être cousue de façon permanente à la pièce de bretelle en sangle mesurant 3.8 cm x 14 cm ± 0.5 cm qui doit être insérée dans le panneau dos, du côté droit, conformément au dessin n° 3. La pièce de bretelle de droite du panneau devant doit être insérée dans la boucle autobloquante pour fermer la bretelle. Des brides d'arrêt faisant toute la largeur des sangles doivent être exécutées pour fixer les bretelles au tissu des panneaux devant et dos et pour fixer la boucle à déclenchement latéral et la boucle autobloquante aux pièces de bretelles fixées au panneau dos.

Courroies de taille ajustables – Le gilet pare-balles doit comporter deux 4.3.4 courroies de taille ajustables amovibles, conformément au dessin nº 5 et à l'échantillon visuel. Les parties des courroies retenues dans les coutures du panneau devant doivent être faites de sangle conforme au paragr. 4.1.5.1 mesurant 3.8 cm de largeur. Une partie femelle de boucle conforme au paragr. 4.1.6.1 doit être fixée à une extrémité. La longueur finie doit être de 5 cm entre la couture latérale du panneau devant et la boucle, conformément au dessin nº 2. Les courroies doivent être faites d'élastique conforme au paragr. 4.1.4 et doivent mesurer 3.8 cm de largeur x 44 cm de longueur ± 1 cm en extension, conformément au dessin nº 5. Elles doivent comporter un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 3.8 cm x 7.5 cm ± 0.5 cm cousu de chaque côté de l'élastique à une extrémité ainsi qu'une boucle coulissante conforme au paragr. 4.1.6.3 cousue de façon permanente à l'autre extrémité, conformément au dessin n° 5 et à l'échantillon visuel. Les extrémités avec ruban autoagrippant à crochets doivent être insérées dans une partie mâle de boucle à déclenchement latéral conforme au paragr. 4.1.6.1 puis dans la boucle coulissante conforme au paragr. 4.1.6.3 pour finir la courroie. Les extrémités avec ruban autoagrippant à crochets de la courroie finie doivent être fixées au panneau

dos. Les courroies de taille doivent être confectionnées conformément au dessin n° 5 et à l'échantillon visuel.

- 4.3.5 **Épaulières rembourrées** – Chaque gilet pare-balles doit être fourni avec deux épaulières rembourrées. Les épaulières doivent être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 d'un côté et en doublure conforme au paragr. 4.1.2 de l'autre côté. Elles doivent mesurer 17 cm x 6.5 cm \pm 0.5 cm. Un rabat mesurant 13.5 cm x 8 cm ± 0.5 cm doit être fixé dans la couture latérale de l'épaulière entre le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et la doublure conforme au paragr. 4.1.2. Deux morceaux d'élastique conforme au paragr. 4.1.4 mesurant 2.54 cm x 6.4 cm de longueur ± 0.5 cm, doivent être fixés à l'intérieur de l'épaulière, conformément au dessin nº 8 et à l'échantillon visuel. Un morceau de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 1.6 cm x 13.5 cm ± 0.5 cm doit être fixé au bord extérieur de l'épaulière, sur l'intérieur de celle-ci, par une piqûre exécutée à 3 mm du bord. Un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 mesurant 1.6 cm x 13.5 cm \pm 0.5 cm doit être cousu au bord extérieur du rabat sur tous les côtés à 3 mm du bord. Les épaulières rembourrées doivent être confectionnées conformément au dessin nº 8 qui fait partie de la présente spécification et à l'échantillon visuel.
- 4.4 <u>Pièce unie pour gilet pare-balles</u> La pièce doit être en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et doit mesurer 16 cm x 6 cm ± 0.5 cm, conformément au dessin n° 8. Le dessous de la pièce doit comporter un morceau de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.3 ayant les mêmes dimensions que la pièce, cousu à 3 mm du bord. Une étiquette conforme au paragr. 4.5.2 doit être cousue de côté du ruban autoagrippant à crochets.
- 4.5 <u>Étiquetage</u> Chaque gilet pare-balles doit comporter, sur la face intérieure du panneau dos (côté près du corps), une étiquette permanente sur laquelle les renseignements ci-dessous sont inscrits dans une police de caractères de taille 10 minimum à l'aide d'encre permanente de couleur contrastante. L'étiquette doit pouvoir résister à un minimum de 50 lavages sans présenter aucune dégradation. L'étiquette doit être suffisamment grande pour que les renseignements requis puissent y être inscrits lisiblement.
- 4.5.1 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage pour le gilet pare-balles
 L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français.
 - 1. Renseignements indiqués ci-dessous.

- 2. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 3. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 4. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 5. Date de fabrication, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
- 6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
- 7. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 8. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 9. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 10. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 11. Renseignements indiqués ci-dessous.
- 12. Renseignements indiqués ci-dessous.

1	Carrier, Plate, Rifle				
2	Gilet pare-balles				
3	RCMP #/N° GRC 122032				
4	One Size – Taille unique				
5					
6					
7	THIS SIDE AGAINST BODY / CE CÔTÉ PRÈS DU CORPS				
8	HANDLE WITH CARE - DO NOT DROP /				
	MANIPULER AVEC SOINS – NE PAS				
	ÉCHAPPER				
9	THIS RIFLE PLATE CARRIER DOES NOT PROVIDE BALLISTIC				
	PROTECTION BY ITSELF. IT MUST BE WORN WITH APPROVED				
	RCMP RIFLE PLATES.				
	LE PRÉSENT GILET PARE-BALLES N'OFFRE AUCUNE				
	PROTECTION CONTRE LES PROJECTILES S'IL NE CONTIENT PAS				
	DE PLAQUES DE PROTECTION BALISTIQUE APPROUVÉES PAR LA GRC.				
	GKC.				
10	Machine wash - warm (40°C) Laver à la machine – eau tiède (40 °C)				
11	Do Not use fabric softener or	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni			
	chlorine bleach	d'agent de blanchiment			
12	Tumble dry- low (Do Not use	Sécher par culbutage – à basse température			
	dryer sheets)	(Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)			

Remarque: L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué.

- 4.5.2 <u>Étiquette de marquage pour la pièce unie</u> L'étiquette doit comprendre les renseignements ci-dessous, en anglais et en français.
 - 1. Renseignements indiqués ci-dessous.

2. Renseignements indiqués ci-dessous.

1	123169				
2	Carrier, Plate, Rifle, Blank Patch	Pièce unie pour gilet pare-balles			

5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- Responsabilité des inspections Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut utiliser ses propres installations ou faire appel à des installations d'essai commerciales approuvées par le Programme Uniformes et équipement de la GRC.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

TABLEAU I Tissu de base

	EXIGENCE	MÉTHODES D'ESSAI ACCEPTABLES		
Couleur	Bleu marine foncé – assortie à l'échantillon disponible auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC			
Teneur en fibres	100 % nylon 1000 deniers			
Armure	Unie	Visuelle		
Masse surfacique	Tissu : 285 g/m ² – 363 g/m ² (8.4 oz/ver ² -10.7 oz/ver ²) Enduit : 34 g/m ² (1 oz/ver ²) minimum	 CAN/ONGC-4.2, méthode 5.1 <u>ou</u> ASTM D-3776 <u>ou</u> Fed. Std. 191 – 5041 		
Fils par cm	Chaîne : 13 min. Trame : 10 min.	 CAN/ONGC-4.2, méthode 6 <u>ou</u> ISO 7211-2 <u>ou</u> Fed. Std. 191 – 5050 		
Résistance à la rupture – Méthode d'arrachement	Chaîne: 1300 N min. Trame: 1300 N min.	CAN/ONGC-4.2, méthode 9.1		
Résistance à la déchirure – Méthode à déchirure simple	Chaîne: 180 N (40.8 lb) min. Trame: 180 N (40.8 lb) min.	CAN/ONGC-4.2, méthode 12.1		
Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial :100	 CAN/ONGC-4.2, méthode 26.2 <u>ou</u> ISO 4920 <u>ou</u> Fed. Std. 191 – 5526 		
Solidité de la couleur au frottement	À sec : Niveau 4 ou supérieur Au mouillé : Niveau 3 ou supérieur	 CAN/ONGC-4.2, méthode 22 <u>ou</u> ISO 105-C01 		
Solidité de la couleur à la sueur	Niveau 4 ou supérieur	 ISO 103-C01 CAN/ONGC-4.2, méthode 23 <u>ou</u> ISO 105-E-04 		

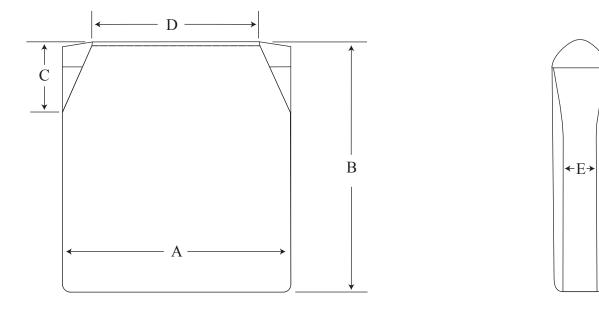
Tableau des mesures

Dimensions du gilet pare-balles						
	Largeur du panneau	Hauteur du panneau	Hauteur de l'angle	Largeur au haut du panneau	Largeur de la pièce latérale	
TAILLE UNIQUE	26	32	11	20	3.2	
Tolérance (cm)	± 1	± 1	+ 0.5	± 0.5	+ 0.5	
Prise des mesures	A	В	С	D	E	

Remarque: Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

Emplacements pour la prise des mesures

Dessin n° 1



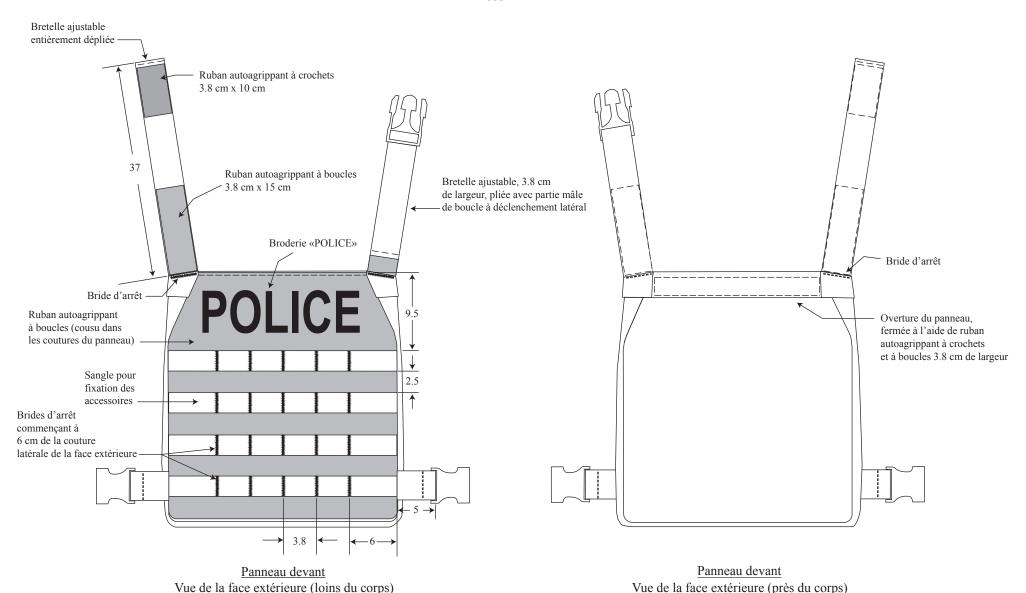


Panneau

GILET PARE-BALLES

Panneau devant (sans courroie de taille ajustable)

Dessin n° 2

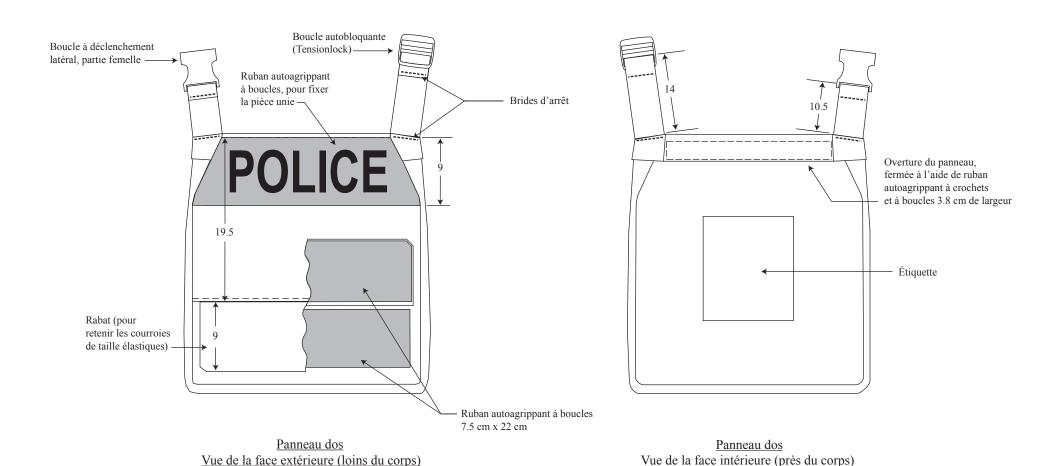


Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de $\pm\,0.5$ cm. NON À L'ÉCHELLE

GILET PARE-BALLES

Panneau dos (sans courroie de taille ajustable)

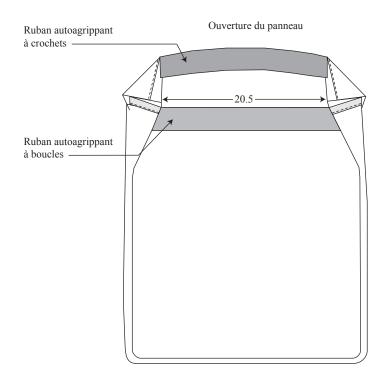
Dessin n° 3



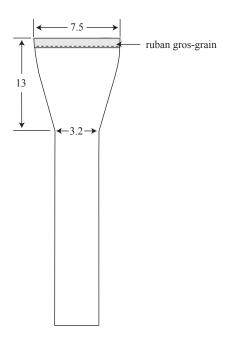
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de \pm 0.5 cm. NON À L'ÉCHELLE

Ouverture du panneau et pièce latérale

Dessin n° 4



<u>Panneau</u> <u>Vue de la face intérieure (près du corps)</u>

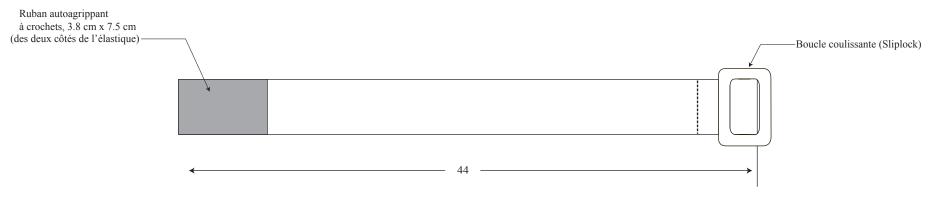


<u>Pièce latérale du panneau</u> <u>Vue de côté</u>

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de \pm 0.5 cm. NON À L'ÉCHELLE

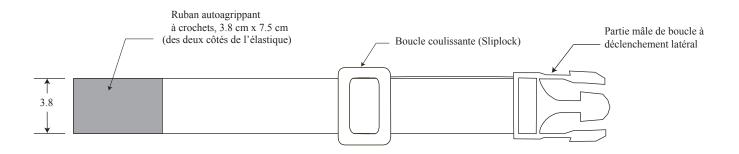
Courroie de taille ajustable

Dessin n° 5



Courroie de taille

(pleine longueur sans partie mâle de boucle à déclenchement latéral)



Courroie de taille ajustable

(pliée avec partie mâle de boucle à déclenchement latéral en place)

Dimensions de la broderie « POLICE » devant et dos

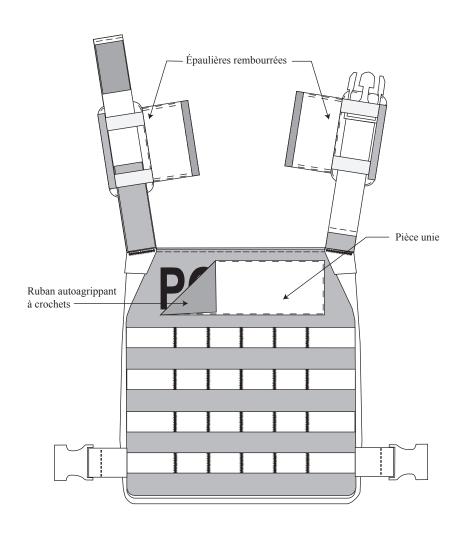
Dessin n° 6

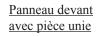


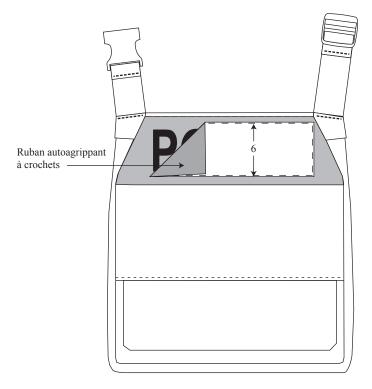
Taille de la broderie « POLICE »

Épaulières et pièce unie

Dessin n° 7





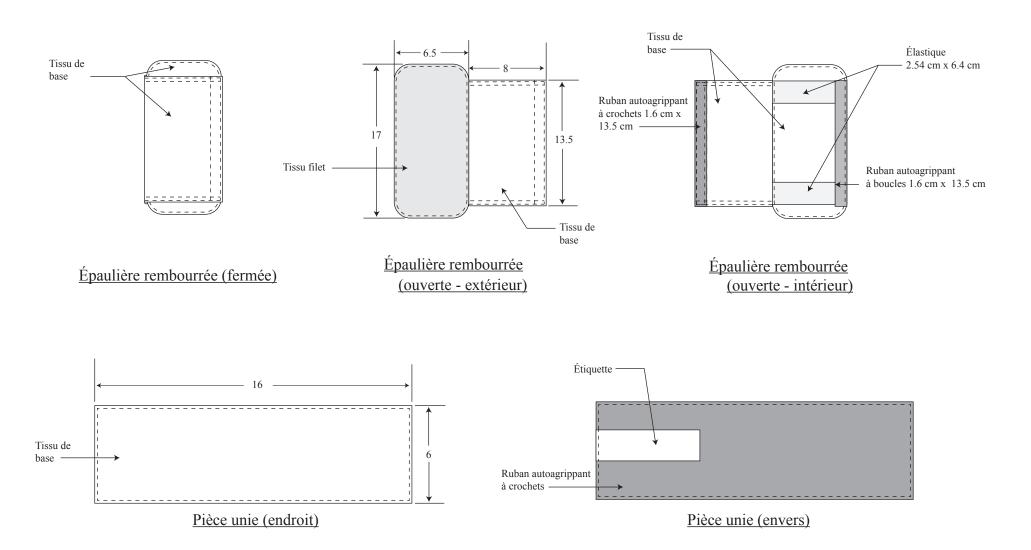


Panneau dos avec pièce unie

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de \pm 0.5 cm. NON À L'ÉCHELLE

Épaulières et pièce unie

Dessin n° 8



Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures ont une tolérance de \pm 0.5 cm. NON À L'ÉCHELLE